REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

POLITIQUE NATIONALE GENRE

POLITIQUE NATIONALE GENRE

OCTOBRE 2007

SOMMAIRE

Préface de son Excellence, Monsieur le Premier Ministre **3**

Avant propos de Madame la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant **4**

Liste des sigles et acronymes **5**

Introduction **6 - 7**

Chapitre I - Contexte et justification de la Politique Nationale Genre **8 - 10**
1.1. Environnement international et régional
1.2. Contexte national

Chapitre II - Analyse de situation du Genre au Niger **11 - 24**
2.1. Genre, contexte culturel et social
2.2. Genre, emploi, économie et pauvreté
2.3. Genre, droits et participation à la prise de décision
2.4. Genre et mécanismes institutionnels

Chapitre III - Cadre stratégique d'orientation de la Politique Nationale Genre **25 - 30**

3.1. Vision, but et objectifs de la Politique Nationale Genre
3.2. Principes directeurs
3.3. Orientations stratégiques, objectifs globaux et stratégies opérationnelles

Chapitre IV – Cadre institutionnel de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre **31 -36**
4.1. Rôles et responsabilités des acteurs 31 -33
4.2. Structures de coordination, de concertation et de suivi-évaluation 33 -35
4.3. Défis de la mise en œuvre 36

Conclusion **37**

Annexe **38**
Matrice d'orientation stratégique de la Politique Nationale Genre **39 - 46**

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGR :	Activités Génératrices de Revenus.
BM :	Banque Mondiale.
CCC :	Communication pour un Changement de Comportement.
CDE :	Convention relative aux Droits de l'Enfant.
CEA :	Communauté Economique pour l'Afrique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
CEDEF :	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes.
CIPD :	Conférence Internationale sur la Population et le Développement.
CONGAFEN :	Confédération des ONG et Associations Féminines du Niger.
DPF :	Direction de la Promotion de la Femme.
DPSF :	Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles.
EDSN :	Enquête Démographique et de Santé.
EEG :	Equité et Egalité de Genre.
IADM :	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IEC :	Information, Education et Communication.
IGN :	Initiative Genre au Niger.
IMF :	Institutions de Micro Finance.
MICS :	Enquête à Indicateurs Multiples.
MPFPE :	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour l'Afrique.
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
OCB :	Organisation Communautaire de Base.
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement.
ONG :	Organisation Non Gouvernementale.
ONPF :	Observatoire National pour la Promotion de la Femme.
PCLCP :	Plan Cadre de Lutte Contre la Pauvreté.
PDDE :	Programme Décennal de Développement de l'Education
PDDE :	Programme Décennal de Développement de l'Education.
PNG :	Politique Nationale Genre.
PNPF :	Politique Nationale de Promotion de la Femme.
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PPA :	Revenu par Personne par An.
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés.
RGAC :	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel.
SDRP :	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SNU :	Système des Nations Unies.
SNV :	Organisation Néerlandaise de Développement.
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté.
TBS :	Taux Brut de scolarisation.
TNS :	Taux Net de scolarisation.
UE :	Union Européenne.
UNDAF :	Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement.
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population.
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
UNIFEM :	Fonds des Nations Unies pour la Femme.
VBG :	Violences basées sur le Genre.

INTRODUCTION

La présente Politique Genre du Niger atteste de la prise de conscience effective par les responsables du développement des liens étroits qui existent entre la différenciation homme-femme, la politique publique et le développement.

Désormais, au Niger, il ne fait aucun doute que le coût des inégalités est très élevé pour les individus et pour la société dans son ensemble : impact négatif sur le bien-être des populations, faible productivité des femmes, contribution à la réduction de la pauvreté et capacité à participer à la création de richesses affaiblies, croissance de l'économie réduite et niveau de développement du pays amoindri.

En un mot, les inégalités entre les hommes et les femmes constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable (Banque Mondiale, 1999, 2001 ; CEA, 2004). Or, la réalisation des objectifs de développement durable exige la participation effective et égalitaire des hommes et des femmes et ce, à tous les niveaux du processus de création et de redistribution des richesses.

Cette prise de conscience intervient à un moment propice coïncidant avec le deuxième cadre de référence de la politique économique, financière et sociale du pays, matérialisé par la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008-2012. Elle a permis l'intégration de la problématique genre dans le processus de formulation de la SDRP et la prise en compte de ses incidences économiques et sociales dans la stratégie d'intervention à travers l'axe stratégique 4 relatif à la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables.

Avec cette nouvelle démarche, le genre est désormais considéré comme un déterminant du développement au même titre que les variables démographiques et économiques et à ce titre, il est reconnu comme un objectif de développement.

Dès lors, la Politique Nationale Genre du Niger constitue l'outil opérationnel de la SDRP destiné à traduire ses orientations dans les faits afin de corriger les iniquités et inégalités de genre pour soutenir efficacement la réalisation des objectifs de croissance du pays et l'atteinte de ceux du Millénaire pour le Développement.

L'élaboration de cette Politique vise ainsi, non seulement à opérationnaliser les principes constitutionnels d'égalité et de respect des droits humains, mais aussi à traduire dans les faits, les engagements nationaux et internationaux de l'Etat en faveur de la promotion de l'équité et de genre.

A cet effet, la PNG se veut un cadre fédérateur, d'orientation et de coordination des différentes interventions visant la promotion de l'équité et l'égalité de genre au Niger. Elle est le fruit d'une démarche participative ayant impliqué des représentants de la société civile, des ministères sectoriels, et des partenaires au développement. L'approche participative et interactive adoptée durant tout le processus a permis d'instaurer des échanges fructueux aux différentes étapes de l'élaboration de la PNG et de tirer parti des expériences et initiatives de toutes les catégories d'acteurs.

La formulation de la PNG est articulée autour de quatre domaines considérés comme déterminants dans la promotion de l'égalité de genre au Niger, à savoir : le contexte socioculturel, les secteurs socio-économiques, le cadre juridique en vigueur et les mécanismes politiques et institutionnels. Ces domaines sont en cohérence avec les recommandations de la Conférence de Beijing sur les femmes qui invitent les Etats à prendre des mesures urgentes et pertinentes dans ces domaines en particulier, à l'effet de lever toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de créer les conditions durables pour assurer l'équité et égalité entre les femmes et les hommes.

La PNG est structurée en quatre chapitres :

- Le premier chapitre présente les avancées et atouts des contextes international et national et leurs incidences sur la situation du genre au Niger.

- Le deuxième chapitre dresse le profil genre du Niger à travers l'analyse du contexte socioculturel, des rôles sociaux et économiques des femmes et des hommes et des cadres juridique et institutionnel qui les sous-tendent. Il identifie les inégalités de genre qui se posent actuellement au Niger et met en exergue les contraintes qui en découlent et qui affectent spécifiquement l'accès et la participation équitable des hommes et des femmes aux richesses et au développement du pays.

- La troisième partie présente le cadre d'orientation stratégique de la PNG, axé sur les propositions de mesures à prendre pour réduire les inégalités de genre et créer un environnement culturel, social, économique, juridique et institutionnel favorable à l'équité et à l'égalité de genre au Niger.

- Le chapitre quatre est consacré au cadre institutionnel retenu pour soutenir la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation de la PNG. Il clarifie les rôles et responsabilités des parties prenantes à la promotion du genre au Niger, présente les mécanismes à mettre en place pour conduire efficacement la PNG et indique les défis à relever pour garantir l'atteinte de ses objectifs.

CHAPITRE I / CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE DU NIGER

1.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL

Au cours de ces trois dernières décennies, les questions de promotion de la femme et celles relatives aux inégalités de genre ont gagné beaucoup d'importance auprès des tribunes consacrées au développement. Plusieurs conférences régionales et mondiales ont été organisées avec comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect équitable des droits humains dont les droits des femmes sont une partie intégrante.

Ces assises ont permis à tous les niveaux de reconnaître, avec une force accrue le rôle crucial des femmes dans le développement et la nécessité de leur participation équitable à la prise de décision pour asseoir un développement durable. Reposant essentiellement sur l'attachement aux droits de la personne et à l'égalité entre les sexes, cet intérêt s'est concrétisé avec l'adoption successive du Programme d'action du Caire sur la population et le développement et du Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme.

Les évaluations périodiques de Beijing +5 en 2000, de la CIPD+10 en 2004 et de Beijing +10 ont constaté le bilan mitigé obtenu en matière d'équité et d'égalité des sexes en raison notamment de l'inadéquation des mécanismes nationaux mis en place et de l'insuffisance des ressources allouées par les Etats et les donateurs au profit de l'équité et de l'égalité de genre.

Ces rencontres ont été donc l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer leur engagement à prendre des mesures énergiques pour renforcer l'intégration du genre dans les politiques, programmes et budgets et accélérer ainsi l'élimination des disparités et discriminations qui fondent les inégalités entre les hommes et les femmes.

L'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la désignation d'un objectif spécifique consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.est la preuve de la détermination des dirigeants du monde à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à accélérer la dé-marginalisation des femmes au profit de l'éradication de la pauvreté et d'un développement humain durable.

Au niveau régional, citons également l'avènement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui est l'expression d'un engagement des dirigeants africains à promouvoir individuellement et collectivement le développement durable dans leur pays respectif et en Afrique. La mise au point du NEPAD a été l'occasion pour les chefs d'Etat et de gouvernement de rappeler que la marginalisation des femmes était encore réelle en dépit des progrès de ces dernières années ; de considérer l'égalité entre hommes et femmes et l'habilitation de ces dernières comme des facteurs essentiels de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Cette préoccupation est explicitement prise en compte au niveau de l'objectif de réduction de la pauvreté du NEPAD où il est stipulé que les problèmes spécifiques des femmes pauvres doivent être pris en compte dans les mesures anti-pauvreté[1].

[1] Extrait de la « Déclaration sur la démocratie, la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise » du

Avec l'avènement de l'Union Africaine, des avancées significatives ont été enregistrées en matière de genre. Au niveau de la Charte de l'Union où il est clairement stipulé qu'il revient à l'Etat de "veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que énoncés dans les déclarations et conventions internationales "[2].

Au sommet de Maputo, tenu en juillet 2003, les chefs d'état ont corroboré cette volonté de promouvoir l'égalité des sexes en introduisant la parité homme-femme dans le Conseil de l'Union et en adoptant le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme. Le Protocole en question traite de manière spécifique les mesures à prendre pour combattre effectivement la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes. Cet engagement de l'Union Africaine est confirmé à la Conférence des Chefs d'Etat de 2004 qui ont adopté une Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs.

La CEDEAO a adopté une position commune de promotion des droits et du pouvoir des femmes et retenu la perspective-genre comme démarche pour une prise en compte effective des inégalités de genre dans les programmes d'intervention dans la sous-région. Pour concrétiser sa volonté de faire avancer les questions de genre dans la sous-région, la CEDEAO, à l'occasion de la 26ème session de l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue en janvier 2003 à Dakar, a pris des mesures institutionnelles relatives à la création d'une Division Genre au niveau de la Commission de la CEDEAO, la mise en place d'une Commission Genre et la transformation de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) en Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) dont le siège est à Dakar.

En somme, les contextes mondial et régional offrent au Niger de réelles opportunités pour réaliser l'équité et l'égalité de genre. Les engagements de la communauté internationale et des leaders de la sous-région en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des sexes et du développement constitue, sans aucun doute, un atout essentiel à la mobilisation des moyens financiers, humains et techniques nécessaires pour réussir le pari de la croissance et du développement durable au Niger.

1.2. CONTEXTE NATIONAL

Le Niger est l'un des pays les plus vastes en Afrique de l'Ouest avec 1267000 km^2. Les deux tiers sont situés dans la zone saharienne et sont donc désertiques. Sa population est estimée à près de 13 millions d'habitants en 2006 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3% et une tendance au doublement environ tous les 25 ans. Les femmes représentent 50,14% de cette population. Cette dernière est caractérisée par une extrême jeunesse ; 54% de la population ont moins de 15 ans et 66% ont moins de 25ans.[3]

NEPAD.

[2] Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

[3] Projections RGP/H 2001 ; EDS/MICS 2006

Ce profil démographique illustre à la fois l'importance numérique des femmes, leur jeunesse (% de la population féminine a moins de 20 ans). Ce potentiel ne saurait toutefois être activé et devenir partie prenante dans les choix des communautés, que si les femmes, au même titre que les hommes, ont la possibilité de développer pleinement toutes leurs capacités, d'influencer les processus et d'y intégrer leurs préoccupations et expériences. Elles ont besoin de voir se réaliser leurs besoins pratiques et pouvoir concrétiser leurs préoccupations d'ordre stratégique.

Sur le plan économique, le Niger est un pays à vocation agro-sylvo-pastorale, fortement dépendante de l'agriculture de subsistance et de l'élevage extensif. L'agriculture et l'élevage constituent les premières sources d'emploi et de revenus de la majorité des ménages nigériens. Par ailleurs, le secteur non agricole est dominé par l'exploitation de l'uranium qui fournit une part importante des recettes d'exportation. Le revenu par habitant est de 824 dollars américain et est l'un des plus faibles du monde (836 $ par an pour les hommes et 671$ pour les femmes). Au delà de la faiblesse des revenus, la situation socio-économique du Niger se caractérise par l'ampleur et la persistance de la pauvreté des populations. Elle se traduit essentiellement par la précarité et la dégradation continue des conditions de vie des groupes défavorisés et vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Cette situation place le Niger au dernier rang des 78 pays en développement avec un taux de 66% de la population ne disposant pas d'un dollar par jour pour assurer le minimum de subsistances.

Face à la persistance de la pauvreté, le Gouvernement a élaboré en 2002 avec la participation des différents acteurs de la vie économique et sociale une première Stratégie de Réduction de la Pauvreté pour la période 2002-2006 qui est ensuite révisée en 2006 pour mieux prendre en compte les objectifs de population et de croissance attendus pour 2015. La stratégie ainsi révisée est dénommée Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008-2012.

Pour soutenir l'exécution de la Stratégie de réduction de la pauvreté, plusieurs politiques et programmes sectoriels ont été élaborés et mis en œuvre auxquels il faut ajouter les interventions des partenaires et l'exécution du Programme Spécial du Président de la République.

L'ensemble de ces interventions, développées dans un climat sociopolitique apaisé et une gouvernance locale renforcée, ont permis d'enregistrer des progrès réels dans la lutte contre la pauvreté. Ces performances lui ont également permis d'atteindre en avril 2004, le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), d'être admis à l'Initiative d'Allègement de la dette Multilatérale (IADM) et d'être inscrit depuis novembre 2006 au programme du Millenium Challenge Account. Toutes ces opportunités place le Niger dans une situation favorable pour exécuter la SDRP et répondre adéquatement aux besoins pratiques et stratégiques des hommes, des femmes et des enfants, qui demeurent toujours importants notamment ceux liés à l'accès aux services sociaux et aux opportunités économiques.

Dans ce contexte, la Politique Nationale Genre trouve ici toute sa pertinence. Comme cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, elle constitue un repère pour les différents secteurs de développement qui disposent, dès lors, des justifications et orientations pour obtenir les ressources additionnelles nécessaires à la prise en charge des besoins différenciés des femmes et des hommes.

CHAPITRE II / ANALYSE DE LA SITUATION DU GENRE AU NIGER

Ce chapitre est consacré à la présentation du profil genre du Niger à travers l'analyse de la situation des femmes et des hommes dans les domaines culturel, social, économique, juridique et institutionnel y compris la participation des hommes et des femmes à la gouvernance du pays.

2.1. GENRE, CONTEXTE CULTUREL ET SOCIAL

L'analyse de situation des questions de développement selon une approche basée sur le genre implique, au préalable, la connaissance du contexte socioculturel qui détermine les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société. Ceci revient à interroger les réalités sociales pour saisir les fondements et les mécanismes qui sont à la base de ces rapports en vue de comprendre la distribution des rôles et l'attribution des statuts selon le sexe ainsi que les valeurs culturelles et les normes sociales, qui à la fois en découlent et les reproduisent.

2.1.1. Situation au sein du ménage et dans la communauté[4]

La société nigérienne se caractérise par une riche diversité culturelle, matérialisée par la coexistence de plusieurs groupes ethniques dont les Haoussas, les Zarmas, les Songhaïs, les Peulhs, les Touaregs, les Kanouris, les Budumas, les Arabes, les Toubous et les Gourmantchés. Répartis sur l'ensemble du territoire, ces groupes ethniques partagent pour l'essentiel les mêmes valeurs culturelles fondées sur les us et coutumes spécifiques à chaque groupe ; ceux-ci sont renforcés par l'islam, religion dominante au Niger avec 99% de la population qui est musulmane.

L'organisation sociale traditionnelle de la société nigérienne est de type patriarcal dans la majorité des communautés. Les groupes ethniques du Niger, malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, ont en commun de partager la même perception différenciée des rôles masculins et féminins. Dans tous ces groupes, les relations familiales entre les hommes et les femmes sont édifiées, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme, chef de famille et la femme, mère et épouse.

Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage, il fixe les règles et le code de conduite, il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage. La femme, quant à elle a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique, elle réalise les travaux ménagers et prend soin des enfants et autres membres de la famille.

A noter quelques exceptions, notamment chez les Touareg et les Peulh Bororo, communautés de type matriarcal, où ce sont les hommes qui assument les tâches domestiques et où les femmes disposent d'une plus grande autonomie dans la gestion et l'utilisation de ses biens. Il faut également souligner que chez les Haoussas, l'exercice d'activités économiques génératrices de revenus confère à la femme un rôle social et un prestige de première importance en cas de réussite. Mais ces cas particuliers ne signifient pas qu'il y ait égalité de statut et de position entre

[4] UNICEF, Analyse de la situation des enfants et des femmes, janvier 2000.

l'homme et la femme ; elles ne font que confirmer la règle générale qui atteste de l'existence, au sein de la société nigérienne, d'inégalités de genre dont les femmes sont les principales victimes. Globalement, dans la majorité des systèmes sociaux du Niger, la vie des ménages s'érige selon une culture valorisée de subordination des femmes et de domination de l'homme. Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions :

Dans le mariage, acte social fondamental, l'homme détient le privilège du rôle actif, il exerce un contrôle sur la fécondité du couple.

Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, l'homme jouit d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives.

Au niveau de l'exercice des activités, la division sexuelle du travail, détermine la répartition des tâches entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes, les travaux de production formels et valorisés et aux femmes, les activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction et sont non valorisées.

Au niveau communautaire, la perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches et de l'exercice inégale du pouvoir. Les hommes assument des rôles de gestion dans les affaires publiques, quant aux femmes, elles sont plutôt impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales. Elles organisent les activités communautaires (baptêmes, mariages, funérailles, visite aux parents et aux malades). Dans la majorité de ces milieux socioculturels, à partir d'un âge avancé, les femmes peuvent jouer au sein de la communauté les rôles de conseillères et de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Cependant, ces apports ne signifient pas qu'elles aient plein pouvoir dans les décisions finales ; les hommes sont les seuls à pouvoir prendre des décisions qui engagent le ménage ou la communauté.

Dans le processus de socialisation, les rôles sociaux sont traduits à travers des stéréotypes qui en font les portraits imagés facilement intériorisés comme étant dévolus aux hommes et aux femmes. L'homme est présenté comme celui qui pourvoit aux frais d'entretien et d'alimentation de la famille. La femme, elle, s'occupe de la maison. En réalité, cette image est aujourd'hui trompeuse, car dans la grande majorité des cas, les femmes participent aux dépenses du ménage, si elles ne les prennent pas totalement en charge grâce aux activités génératrices de revenus qu'elles initient de plus en plus.

Ainsi au Niger, la situation sociale des hommes et des femmes n'est pas différente de celle qui prévaut en Afrique subsaharienne. L'inégalité sociale dans les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes et sa perpétuation au niveau des enfants est à la base des disparités, discriminations et rapports inégaux qui affectent différemment le statut, la position et les conditions de vie des hommes, des femmes, des filles et des garçons.

Les garçons et les filles, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes aptitudes et opportunités. La société, en les préparant différemment leur a donné des capacités différentes et de plus, en conférant aux hommes un pouvoir et une autorité formelle, elle a généré une certaine masculinité qui oriente largement les dimensions de la vie sociale, économique et politique en leur faveur.

Certes, l'Etat a prévu des mécanismes de rééquilibrage (discriminations positives, quota), mais ceux-là apparaissent davantage comme des palliatifs à des situations d'exception face à la puissance des mécanismes socioculturels et religieux.

2.1.2. Situation au niveau des services sociaux de base

- **Au niveau de l'éducation**

La mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), élaboré en 2002 pour opérationnaliser le principe d'égalité dans l'accès à l'éducation, conjuguée à la construction chaque année de 1.000 salles de classe, dans le cadre du programme spécial du Président de la République et à la création de la Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles (DPSF), ont eu pour conséquence, l'amélioration progressive du taux brut de scolarisation en général, et celui des filles en particulier. Cependant, malgré ces efforts importants fournis par l'Etat avec l'appui des partenaires, le niveau d'instruction de la population de 6 ans et plus demeure encore faible au Niger, avec des inégalités d'accès à la scolarisation qui varient selon les zones géographiques et le niveau de vie des familles[5].

Le taux d'analphabétisme des femmes est estimé à 88% contre 72% chez les hommes avec des disparités très fortes entre le milieu rural et le milieu urbain où moins d'une femme sur 20 est alphabétisée. Le taux net de scolarisation primaire est estimé à 30,3%% pour les filles contre 43,4% pour les garçons. Dans le secondaire, l'écart se creuse avec un TNS de 8,6% pour les filles contre 13,2% pour les garçons. Au niveau supérieur, seul 1% des effectifs est constitué des filles. C'est au niveau de l'enseignement coranique, qui accueille environ 340.000 apprenants, que le rapport est en faveur des filles.

En plus de l'inégalité d'accès qui affecte davantage les filles, il faut ajouter la disparité liée à l'orientation des élèves dans les différentes filières, particulièrement marquée par les rôles de genre. Les filles sont en majorité orientées dans les centres d'enseignement techniques féminins essentiellement tournés vers les compétences liées aux activités de reproduction alors que les garçons sont orientés vers les métiers techniques (bâtiment, mécanique…). La même tendance est observée dans l'enseignement supérieur où les étudiantes sont plus nombreuses dans les filières littéraires que dans celles scientifiques.

A noter également une déperdition scolaire plus importante chez les filles au fur et à mesure qu'elles gravissent les niveaux d'enseignement du fait des rôles et des stéréotypes de genre mais aussi du harcèlement sexuel dont elles font l'objet à l'école.

La pauvreté aussi a un impact sur l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif. Selon l'enquête QUIBB en 2005, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons

[5] Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSN/MICS III, 2006)

inscrits dans le primaire était de 85,8% pour les ménages non pauvres, contre 72,6% pour les ménages pauvres. C'est essentiellement à Niamey que le niveau de pauvreté affecte le plus l'accès filles à l'enseignement secondaire.

Ainsi, les disparités entre les garçons et les filles se retrouvent à tous les niveaux du système d'éducation et sont davantage en défaveur des filles. Les causes les plus couramment citées pour expliquer les inégalités de genre dans le système éducatif sont :

- la valorisation du rôle de reproduction de la femme par la société et ses corollaires qui sont le confinement de la femme dans la sphère domestique et les mariages précoces ;
- la division sexuelle du travail et les stéréotypes sexuels au niveau familial ;
- les facteurs socio-économiques (coûts élevés de la scolarisation, insuffisance des infrastructures, des équipements et des manuels, absence d'internat pour accueillir les filles, faible disponibilité d'enseignants de sexe féminin en milieu rural) ;
- l'image négative de l'école, considérée par un grand nombre comme un facteur acculturant.

La levée de ces contraintes constitue, entre autres, le défi à relever pour maintenir les filles à l'école et leur assurer une qualification et un emploi rémunérateur d'autant plus qu'il est largement démontré aujourd'hui que l'éducation de la femme a un impact direct sur sa productivité et ses capacités, mais qu'elle a aussi un effet positif sur la maîtrise de sa fécondité, la santé et la survie des enfants ainsi que l'éducation de ces derniers.

- **Au niveau de la santé de la reproduction**

Malgré les efforts déployés par l'Etat pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé, la situation sanitaire des femmes reste critique. Elle est caractérisée par des indicateurs qui mettent en évidence la précarité de la santé de la femme en âge de procréer en particulier[6].

Un taux de fécondité très élevé avec un indice synthétique de fécondité de 7,1 enfants en moyenne par femme. Cet état de fait est la résultante d'une précocité de la sexualité et du mariage (une fille sur deux est déjà mariée avant l'âge de 15 ans), ainsi que d'un faible niveau d'utilisation des méthodes contraceptives. En 2006, elles sont 11% à recourir à la contraception dont 5% seulement à une méthode contraceptive moderne.

Un taux de mortalité maternelle, également élevé, même s'il a connu une légère baisse en passant de 671 en 1992 à 648 pour 100.000 naissances vivantes en 2006.

Des taux de mortalité infantile et celle infanto juvénile élevés même *s'*il y a eu une nette amélioration. Le taux de mortalité infantile est passé de 123,1 pour mille en 1998 à 81 pour mille en 2006. Quant à la mortalité infanto juvénile, elle se situe à 198 pour mille en 2006 alors qu'elle était de 273,8 pour mille en 1998. Pour toutes les composantes de la mortalité, les enfants de sexe masculin présentent un risque de mortalité plus élevé que celui des enfants de sexe féminin.

[6] Source : EDSN/MICS III, 2005

Une prévalence anémique élevée chez les femmes. Au Niger, près d'une femme sur deux et un homme sur quatre sont anémiés. 49% des femmes de 35 à 44 ans souffrent d'anémie sévère.

Une grande vulnérabilité au VIH/SIDA même si le Niger est l'un des pays les moins affectés par la pandémie en Afrique Sub-saharienne avec un taux de séroprévalence en dessous de 1%. Toutefois, certaines pratiques socioculturelles (lévirat/sororat, excision), le faible niveau d'éducation et d'information des femmes, surtout en milieu rural, la faible capacité de décision et de négociation des femmes relativement à leur santé sexuelle, sont autant de facteurs de risque pour les femmes.

Dans le domaine des violences, la situation est aussi préoccupante. Les filles et les femmes subissent toutes sortes de violences parmi lesquelles les violences sexuelles et psychologiques sont les plus visibles du fait de la précocité des mariages avec son lot de conséquences sur leur intégrité physique et leur santé. Au Niger, l'âge moyen du mariage est de 15 ans. Entre 15 et 19 ans, 36% des filles sont déjà mères ou enceintes. Le mariage précoce a pour conséquence les grossesses précoces et leurs complications dont la mortalité maternelle ainsi que les invalidités dont la fistule. Le Niger enregistre une fréquence anormalement élevée de fistules. L'âge moyen des patientes est de 13 ans et la fistule survient dans 58% des cas lors du premier accouchement.

Les mutilations génitales féminines bien qu'ayant diminuées de 5 % en 1998 à 2,2% en 2006, sont encore pratiquées par certaines ethnies, par exemple chez les Gourmantché où 65,9% des femmes sont excisées, chez les Peulhs et les Arabes avec respectivement 12,8% et 3,4%. Les zones les plus concernées sont celles de Tillabéri, la communauté urbaine de Niamey et Diffa.

Le faible niveau des indicateurs de santé de la femme, ainsi constaté, est en grande partie lié aux inégalités de genre qui affectent sa situation sociale, limitent son niveau d'éducation et d'information ainsi que son pouvoir de décision concernant sa santé reproductive. Cette situation consacre la précarité de la santé de la reproduction de la femme nigérienne qui, à son tour, affecte sa capacité d'intervention en matière de développement. Aussi, corriger les disparités et les discriminations liées au genre dans le domaine de la santé est donc une urgente nécessité pour le développement humain durable.

- **Au niveau de l'accès à l'eau, à l'énergie et à l'assainissement** :

➔ ***Accès à l'eau potable***

La principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau de l'ensemble du pays demeure le puits, souvent profond et éloigné des habitations. 60,8% des ménages utilisent ce mode d'approvisionnement. La fourniture en eau à la famille incombe traditionnellement aux femmes, aidées en cela par leurs filles et belles filles. Elles parcourent à cette fin, souvent de longues distances notamment en milieu rural. Les femmes sont aussi les principales victimes des pénuries d'eau. Toutefois, grâce aux appuis des projets et programmes, il est noté des mutations dans les rôles avec l'intervention plus marquée des hommes dans l`approvisionnement et le financement de l`eau De même, on observe une plus grande implication des femmes dans la gestion des points d'eau où elles intègrent les comités de gestion.

➔ ***Accès à l'énergie***

Au niveau de l'approvisionnement en énergie, les sources d'énergie utilisées par les femmes varient selon le milieu de résidence. Alors que le gaz prédomine en milieu urbain, c'est le bois de chauffe qui est largement utilisé en milieu rural. Du fait de la dégradation des ressources naturelles, les distances à parcourir et le temps qui y est consacré sont devenus plus longs pour l'approvisionnement en bois de chauffe. En plus de la surcharge de travail liée à la recherche du bois, son utilisation expose la femme à des risques de blessures, de brûlures et des maladies liés au feu et à la fumée.

➔ ***Accès à l'assainissement***

En ce qui concerne l'assainissement, l'évacuation des ordures ménagères demeure un des problèmes cruciaux, particulièrement en milieu urbain ; les ordures sont le plus souvent déversées aux alentours des habitations ou parfois dans des poubelles clairsemées, or l'insuffisance des latrines et l'absence de traitement des déchets ont un impact négatif sur l'environnement aussi bien pour l'être humain que pour les animaux. Face à cette situation, la femme, responsable de l'hygiène et du bien-être de la famille, est directement impliquée dans la gestion de l'environnement ; ce qui contribue à accroître sa charge de travail domestique.

2.2. GENRE, EMPLOI, ECONOMIE ET PAUVRETE

2.2.1. Situation dans l'emploi

Dans le domaine de l'emploi, la législation nigérienne consacre l'égalité entre l'homme et la femme. Cependant, dans les faits la situation présente un réel déséquilibre.

Au niveau national, les statistiques indiquent une faible participation des femmes à la vie active (moins de trois actifs occupés sur 10 sont de sexe féminin) et un taux de chômage deux fois plus élevé (25%) que pour la population active de sexe masculin (11,8%). Cette situation est paradoxale, quand on sait que les femmes représentent 51,14% de la population active totale. Le taux d'activité des femmes est donc sous-estimé du fait que les activités de reproduction et les activités informelles que les femmes mènent quotidiennement ne sont pas considérées du point de vue de la comptabilité nationale comme du travail, parce que non rémunérées, et pourtant ces activités, également consommatrices d'énergie et de temps, sont essentielles pour le renouvellement du capital humain. La valorisation des activités féminines, sources de revenus non négligeables, permettrait d'augmenter le niveau de revenu des femmes et d'améliorer le ratio de parité du revenu par personne par an (PPA) qui est de 0,80.

Dans le secteur formel, les femmes sont certes présentes mais, moins spécialisées, elles sont moins compétitives sur le marché du travail, cause de leur niveau d'instruction très bas et y sont donc sous représentées. Elles sont 40% à exercer une activité contre 65% chez les hommes. Elles constituent *seulement* 16% des agents rémunérés du secteur privé et 17% des agents du secteur public, dont plus de 74% de cette proportion ont un statut d'auxiliaire.

L'inégale participation des femmes dans les activités rémunérées s'explique essentiellement par la faible proportion des femmes qui arrivent à franchir les multiples barrières socioculturelles pour accéder à la formation et au seuil de qualification professionnelle requis pour occuper un

emploi rémunéré. A cela s'ajoute les discriminations voilées à son égard au moment des recrutements et nominations aux différents emplois.

Le secteur informel est le secteur qui emploie le plus la main-d'œuvre féminine. Les femmes exercent en majorité dans le commerce de détail. La situation professionnelle des femmes la plus courante est celle de travailleur indépendant puis vient la catégorie d'aide familiale. Toutefois, le secteur informel n'est pas pris en compte dans les statistiques officielles contribuant ainsi à aggraver la sous-estimation de la contribution des femmes à l'économie.

2.2.2. Situation des hommes et des femmes dans le secteur économique : participation dans les secteurs d'activité et accès aux ressources productives

D'une manière générale, les femmes sont présentes dans tous les secteurs d'activité économiques en milieu rural comme en milieu urbain. Leur participation est cependant handicapée par la division sexuelle du travail qui les cantonne à certains types d'activités et par le faible budget-temps dont elle dispose pour s'investir efficacement dans les activités de production rentables et bien rémunérées.

Dans l'économie du ménage comme dans l'économie marchande, les activités menées par les uns et les autres sont effectivement conformes aux règles et normes définies par les systèmes sociaux auxquels ils appartiennent.

Dans le secteur agricole *:*
L'agriculture pluviale et irriguée est la principale activité des populations nigériennes vivant en milieu sédentaire, semi-nomade et nomade. Selon le Recensement Général Agricole et du Cheptel (RGAC) 2004/2006, le secteur agricole emploie 11,3% des ménages agricoles dirigés par un homme et 7,9% des ménages dirigés par une femme dans le secteur agricole.

Dans le cadre de l'agriculture pluviale, les femmes participent aux travaux champêtres mais à certaines étapes du processus de production. Au niveau de l'agriculture irriguée qui se pratique sous forme de maraîchage ou de riziculture généralement après la saison des pluies, les femmes pratiquent beaucoup plus le maraîchage mais le plus souvent sur des parcelles de petite superficie (0,5 Ha)[7].

Qu'il s'agisse de l'agriculture pluviale ou de l'agriculture irriguée, l'accès à la terre par voie de succession est le mode dominant et est généralement réservé aux hommes. Mais l'accès à la propriété de la terre est possible pour l'homme comme pour la femme par voie d'acquisition à titre onéreux. L'accès aux financements du secteur est également inégal du fait des critères d'éligibilité (rendements, productivité, apport) qui l'accompagnent et auxquels les femmes peuvent difficilement répondre. En général, les crédits alloués à la femme sont de petites sommes provenant des réseaux informels et sont le plus souvent investis dans des domaines autres que la production. Les hommes, par contre, bénéficient souvent de crédits plus substantiels destinés à l'acquisition des équipements de production et à la commercialisation.

[7] « Genre et Développement, une approche nigérienne », Programme Femmes Niger, Coopération Suisse, édition AC D2000

Dans le secteur de l'élevage *:*
L'élevage est considéré comme la deuxième activité de l'économie nigérienne et, tout comme l'agriculture, il concerne les populations dans tous les milieux de résidence et dans tous les modes de vie (sédentaire et nomade). Les hommes et les femmes participent à toutes ces formes d'élevage mais de manière différente.

Au niveau de la possession du bétail, la femme et l'homme ont, tous les deux, accès au bétail : (51%) pour les hommes et (37%) pour les femmes chefs de ménage. Souvent, les femmes possèdent plus d'ovins (51,2%[8] des femmes, chef de ménage contre 31,7% des hommes, chefs de ménage). En ce qui concerne les gros ruminants les hommes, en possèdent plus. En général, chacun contrôle son cheptel mais la gestion se fait en commun. Par contre, les produits laitiers sont entièrement sous la responsabilité de la femme. Les revenus qui en découlent sont utilisés pour la satisfaction de certains besoins familiaux (achat de condiments) ou pour des dépenses personnelles (habillement, obligations sociales, etc.).

Dans le secteur de la pêche
La filière pêche enregistre la participation des hommes et des femmes. Les hommes sont beaucoup plus présents dans la production (capture du poisson) alors que les femmes sont plus présentes dans la transformation et la commercialisation des produits. Les hommes sont propriétaires des moyens de productions les plus performants (pirogue, filet, etc.). Lorsque l'activité est familiale, les femmes sont utilisées comme main d'œuvre. Même si le problème d'accès dans la filière, entre les hommes et les femmes, ne se pose pas, le problème de contrôle de la production et des revenus tirés de la commercialisation des produits se manifeste pour les femmes. Cette situation s`explique par la gestion familiale de la filière, la faible organisation dans les maillons transformation et commercialisation ou l`insuffisance de la professionnalisation des hommes et des femmes qui pratiquent l`activité.

Dans le secteur du commerce *:*
Le commerce est une activité pratiquée à la fois par les hommes et les femmes. Toutefois les statistiques désagrégées selon les sexes relatives au secteur formel ne sont pas disponibles. Les activités commerciales des hommes et des femmes relèvent essentiellement du secteur informel.

Selon les données de la Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger en 2007 seulement 3579 entreprises ont été enregistrées dans le fichier consulaire. Parmi ces entreprises, 184 sont dirigées par des femmes soit une proportion de 5,14 %. Elles se repartissent comme suit : Industries et BTP (19) ; Commerce et services (150) ; Artisanat (15).

Les sources de financement du secteur proviennent des fonds propres, des crédits et des subventions. D'une manière générale, les hommes pratiquent des activités de plus grande envergure nécessitant un apport financier important ; tandis que les femmes se retrouvent dans des petites activités de moindre envergure nécessitant un très faible investissement financier (petit commerce, exploitation de ressources naturelles). Quelques rares femmes parviennent au statut de grandes commerçantes. Ces dernières, multiplient leurs activités et arrivent à accéder à une certaine autonomie financière et à la propriété des moyens de production (terres, bétail).

[8] Enquête QUIBB 2005

Dans le secteur de l'artisanat *:*
Le secteur de l'artisanat occupe environ 23% de la population. La proportion des femmes artisanes représente plus de 52%. Les femmes et les hommes pratiquent l'artisanat sous le prisme d'une répartition traditionnelle : Les hommes sont forgerons, cordonniers, tisserands ou s'occupent du tressage des cordes en saison sèche, tandis que les femmes s'adonnent au tressage de nattes, la vannerie, le tissage, la poterie, la maroquinerie, la transformation, etc. Alors que l'artisanat masculin obéit très souvent à des logiques de caste, l'artisanat féminin se retrouve dans toutes les communautés.

La commercialisation des produits artisanaux féminins s'est surtout développée avec la recrudescence de la pauvreté, exigeant une participation accrue des femmes à la prise en charge du ménage dans toutes les communautés. Les revenus tirés de la production artisanale permettent certes aux femmes de subvenir à leurs besoins, mais ils sont surtout un appoint important pour les ménages. L'activité est en général tout juste refinancée, mais rarement développée car les femmes artisanes sont confrontées aux aléas de la conjoncture économique du fait de leurs faibles moyens matériels et financiers et de leur faible capacité technologique.

Dans le secteur des NTIC :
Au Niger, l'accès aux NTIC est limité aussi bien pour les hommes que pour les femmes. A ce jour, 97 radios communautaires proposent des programmes de proximité à destination de la population rurale essentiellement. Elles complètent les réseaux de télécommunication fixe et mobile et les radios publiques et privées. Les radios communautaires se présentent comme un complément utile dans les zones rurales non encore couvertes pour permettre un meilleur accès a l'information économique des populations vivant dans ces zones.

L'analyse sur la place et de la participation des hommes et des femmes dans les différents secteurs économiques, permet de dire que l'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, le privilège de masculinité accordé à l'homme notamment dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources, l'inégalité d'accès aux opportunités économiques et la non reconnaissance du travail de l'économie du ménage comme un travail productif sont les contraintes réelles auxquelles la femme nigérienne est confrontée quel que soit son milieu d'appartenance. Ces contraintes sont à la base du faible pouvoir économique des femmes et de la féminisation croissante de la pauvreté.
La question de la possession des radios par les hommes et le temps non disponible pour les femmes afin de suivre les émissions radios

2.2.3. La situation des hommes et des femmes face à la pauvreté

Si la pauvreté touche 63% des nigériens, il reste que trois (3) pauvres sur quatre (4) sont des femmes. Ce constat révèle l'étroite corrélation qui existe entre le développement économique et le développement humain. Elle dévoile également l'impact aggravant des inégalités de genre sur les conditions de vie, les potentiels et capacités des femmes. Ceci est confirmé par l'analyse de la situation différenciée des hommes et des femmes qui révèle une plus grande vulnérabilité des femmes et leur accès limité aux services et aux opportunités économiques. La féminisation de la pauvreté est donc une réalité au Niger ; elle commande des mesures urgentes pour ne pas hypothéquer les résultats attendus de la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté.

2.3. GENRE, DROITS ET PARTICIPATION DANS LES INSTANCES DE DECISION

2.3.1. Situation sur le plan juridique

La participation des femmes aux niveaux politique, public, syndical et dans le secteur privé connaît certes des avancées, mais la situation revêt encore beaucoup d'inégalités dans la représentation. Pourtant les textes qui constituent l'ordonnancement juridique nigérien sont malgré certaines insuffisances, favorables à l'égalité et à l'équité dans les relations de genre. Ils sont composés d'instruments juridiques internationaux et internes.

Sur le plan international, le Niger a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains en général, et celles qui, comme la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en particulier. Bien que ces conventions fassent désormais partie de l'ordonnancement juridique interne nigérien, l'état de leur application est très faible. Cela tient d'une part à la non adoption de mesures internes complémentaires destinées à favoriser la mise en œuvre desdites conventions et d'autre part aux nombreuses réserves formulées par le Niger à l'occasion de son adhésion à la CEDEF. Ces réserves vident cette convention de sa substance et constituent un obstacle à l'adoption de mesures destinées à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

Au niveau national, la Constitution nigérienne déclare, dans l'alinéa 2 de son article 8, « l'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse ». Le respect du principe constitutionnel de l'égalité, est renforcé par la loi d'organisation judiciaire en vertu de laquelle la coutume n'est applicable que si elle est conforme, non seulement aux dispositions législatives et aux règles fondamentales concernant l'ordre public et la liberté des personnes, mais aussi aux dispositions des conventions internationales ratifiées par le Niger.

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources. Mieux, certains de ces textes consacrent des mesures temporaires (discriminations positives) en vue d'accélérer l'égalité entre les sexes, tandis que d'autres comportent un cadre répressif qui protège les femmes contre certaines violations de leurs droits (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, viol, esclavage, prostitution, etc.).

Cependant, la coexistence de plusieurs types de droits, avec la prééminence effective du droit coutumier et du droit musulman sur le droit moderne, a pour effet de limiter les effets de la consécration du principe de l'égalité affirmée dans la législation nationale et les textes internationaux ratifiés par le Niger. Les conséquences les plus visibles s'identifient au niveau du droit de la famille et du statut personnel où le législateur reconnaît l'application de la coutume et celle de la loi suivant l'option des personnes concernées. Or, si la loi ou droit écrit est en général, égalitaire dans l'approche genre, le droit coutumier, d'essence patriarcale, est inégalitaire dans ses interprétations dominantes. En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission entre les générations sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence du masculin.

Cette situation entretient une confusion sur le statut de la femme dans la famille. La femme ne peut, dans ces conditions, ni décider de la maternité (espacement ou limitation des naissances), ni exercer, sur une base égalitaire, les mêmes responsabilités que l'homme pendant le mariage ou lors de sa dissolution.

La difficulté d'instaurer un ordre juridique effectif dans un contexte de pluralisme juridique se nourrit de la faiblesse des capacités d'intervention de l'Etat. Elle est aggravée par le fait que le pluralisme juridique est vécu comme un moyen d'utilisation alternative des différentes sources de droit selon les intérêts en jeu ou les résultats recherchés.

Les tentatives menées par l'Etat en vue de l'instauration de l'égalité et l'équité de genre en matière de statut personnel se sont, par le passé, heurtées à de vives résistances comme le démontre à suffisance l'exemple du Code de la famille. Plusieurs versions du Code furent proposées d'abord en 1976, puis de 1985 à 1989 avant que le projet ne soit mis en veilleuse du fait de la vive opposition des organisations religieuses musulmanes notamment. Le Protocole à la Charte Africaine sur les Droits des Femmes, adopté en Conseil des Ministres depuis le 18 janvier 2006, est confronté au même type de résistance, retardant de fait sa ratification par l'Assemblée Nationale.

L'absence d'un ordre juridique effectif constitue le principal obstacle à l'égalité des chances dans les rapports de genre. A côté de cela, les autres contraintes à lever pour que l'égalité de droit soit une égalité de fait, autant pour les hommes que pour les femmes, sont les suivantes : l'absence de modalités et de procédures d'application clairement définies par les organes législatifs et exécutifs, l'inefficacité des mécanismes de suivi existant et le défaut de sanction en cas de manquement, l'influence non négligeable des traditions et des tabous culturels, qui dans leur grande majorité encouragent la perpétuation de certains actes discriminatoires à l'égard de la petite fille et de la femme.

2.3.2. Situation au niveau de la participation à la prise de décision et de la citoyenneté

Au Niger, on enregistre une disparité importante dans la participation politique des hommes et celle des femmes. La situation actuelle donne une image largement en faveur des hommes qui occupent l'essentiel du pouvoir politique. Les femmes sont reléguées dans un rôle plutôt passif ou de second rang. Ainsi, les fonctions politiques et administratives les plus importantes sont réservées aux hommes, tandis qu'aux femmes reviennent les fonctions qui sont le prolongement de leurs activités au sein du ménage.

L'analyse des différentes sphères de décision politique et administrative (Assemblée Nationale, Gouvernement, Administration, Partis politiques, Associations de développement, et Organisations communautaires de base) fait ressortir une double disparité hommes-femmes : une disparité dans l'accès à la décision se caractérisant par un écart numérique parfois très important au détriment des femmes dans toutes les structures et une disparité de position des hommes et des femmes dans les sphères de décision. Plus on avance dans les échelles supérieures de participation que sont le pouvoir de négocier, défendre son point de vue et contrôler la décision, plus l'écart se creuse entre les hommes et les femmes.

A l'Assemblée Nationale par exemple, malgré l'évolution constatée en termes de présence des femmes (14/113 en 2004 contre 1/83 en1999), en dépit d'un droit égal au vote, la capacité d'influence et de contrôle par les hommes et les femmes n'est pas identique au regard des postes occupés et du nombre relativement peu important des femmes.

Les mêmes écarts numériques et de niveau de participation s'observent au Gouvernement et dans les fonctions administratives. Au sein des partis politiques, où sont conçus les programmes de société en matière de développement, le niveau de participation des femmes ne dépasse guère celui de l'expression.

Aujourd'hui, le défi de la participation est celui du renforcement de l'accès des femmes à la décision mais surtout celui d'amener les hommes et les femmes à pouvoir gérer et contrôler la décision comme des partenaires à part entière. Pour répondre à ces défis, les contraintes à lever sont (i) la faiblesse du budget-temps des femmes, (ii) la faible scolarisation et le taux élevé d'abandon scolaire des filles, (iii) l'insuffisante connaissance des inégalités de genre et leurs effets sur les déterminants du développement, (iv) le non respect des dispositions de la loi sur les quotas et l'absence de recours consécutifs à cette inobservation.

2.4. GENRE ET MECANISMES INSTITUTIONNELS

2.4.1. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et les mécanismes d'appui à la promotion du genre

Au Niger, le MPFPE est l'institution qui, dans l'appareil gouvernemental, a en charge la promotion de la femme. L'engagement des pouvoirs publics dans cette démarche a été maintenu depuis près de deux décennies par les gouvernements successifs.

Ce mécanisme a pour mandat la définition et la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière de promotion de la femme. Il comporte en son sein une Direction de la Promotion de la Femme (DPF) qui est le mécanisme opérationnel de coordination, suivi et évaluation des interventions dans les domaines de la promotion de la femme et du genre. Ce ministère dispose aussi de services décentralisés, qui à l'instar du ministère au plan national, assurent à leur niveau la coordination, le suivi et l'évaluation des actions se rapportant à la promotion de la femme et du genre.

A ce ministère sont venus s'ajouter d'autres mécanismes institutionnels concourant à la réalisation du même objectif. Il s'agit de :

- l'Observatoire national de promotion de la femme, mécanisme de contrôle de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
- les points focaux genre chargés de veiller à la prise en compte du genre dans les ministères sectoriels ;
- la Direction de la scolarisation des filles, chargée de la promotion de la scolarisation de la jeune fille ;
- les Conseillères Genre auprès du Président de la République et du Premier Ministre, chargées de donner des avis techniques pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement du pays.

L'action de ces institutions gouvernementales est complétée par celle :

- du Réseau des Parlementaires Nigériens sur les Questions du Genre ;
- de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ;
- de nombreuses ONG et associations féminines. Certaines de ses organisations ont mis en place des coordinations ou des réseaux pour permettre la concertation et le dialogue entre elles et les institutions gouvernementales ;
- du Groupe thématique genre du Système des Nations Unies qui a pour mission de coordonner les actions des Agences du Système en matière du genre.

L'analyse institutionnelle des ministères, réalisée en juin 2006, a mis en évidence quelques dysfonctionnements par rapport à la prise en charge du genre notamment (i) au niveau du Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant dont les attributions ne sont pas explicites par rapport au genre ; (ii) au niveau des ministères techniques où l'intégration du genre dans leurs processus de planification, de programmation et de budgétisation n'est pas effective ; (iii) au niveau des mécanismes d'appui, les faibles performances des points focaux genre et de l'Observatoire pour le promotion de la femme, (iv) et au niveau national : l'insuffisance de compétences en genre au niveau des ministères, la faiblesse des ressources allouées au genre et l'application mitigée de la loi sur le quota.

A cela, il faut ajouter d'une part l'instabilité institutionnelle qui caractérise le mécanisme gouvernemental qui, dans la seule période 1999-2003, a subi cinq remaniements ministériels et d'autre part l'écart constaté entre les intentions manifestées officiellement au niveau des décideurs et l'application qui en est faite dans la pratique.

2.4.2. Les organisations de la société civile intervenant pour l'équité et l'égalité de genre

Depuis la Conférence de Beijing de 1995, de nombreuses organisations féminines se sont constituées avec comme objectif la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes, l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes, le relèvement de leur statut et la promotion de leurs droits. Ces organisations, qui complètent l'action de l'Etat, sont des entités collectives, sans but lucratif ; elles interviennent dans plusieurs secteurs d'activité.

Dans leur ensemble, l'efficacité des organisations de la société civile intervenant dans le domaine du genre et de la promotion de la femme est limitée par plusieurs facteurs liés en grande partie à (i) l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers dont elles disposent, (ii) l'insuffisance des compétences en genre disponibles en leur sein, la non harmonisation et la dispersion de leurs interventions, et leur mobilisation pour l'égalité et l'équité de genre qui est plus circonstancielle qu'anticipative.

Les dysfonctionnements et difficultés institutionnelles, ainsi identifiées, sont des contraintes à l'atteinte des résultats attendus des mécanismes institutionnels tant au niveau de l'exécution que de la coordination et du suivi des interventions en faveur de l'égalité de genre avec comme conséquence majeure un faible impact des interventions en faveur de l'équité et de égalité de genre.

La résolution de ces contraintes exige une intervention urgente et appropriée de la part de l'Etat pour renforcer les capacités organisationnelles et techniques des mécanismes institutionnelles

pour offrir au genre un cadre institutionnel approprié capable de conduire avec efficience et efficacité la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Niger.

Il ressort ainsi clairement de l'analyse de situation du genre au Niger que même si des progrès importants ont été réalisés, les femmes et les filles demeurent désavantagées par rapport aux hommes et aux garçons. Ces désavantages réduisent considérablement le bien être des femmes et limitent leur participation au développement ainsi que les bénéfices qu'elles pourraient en tirer.

Elle met également en lumière la transversalité du genre à travers la diversité des inégalités qui existent dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique.

Elle souligne aussi la relation forte qui existe entre la pauvreté et les inégalités liées au sexe ; celles-ci étant plus accentuées chez les pauvres notamment dans les domaines des droits fondamentaux, de l'accès aux services sociaux de base et aux ressources ainsi que dans le domaine de la gouvernance.

CHAPITRE III / CADRE D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA PNG

L'analyse de la situation comparée, des hommes et des femmes, sur les plans social, économique, juridique et politique, révèle une situation différenciée liée à des disparités importantes basées sur le sexe. Il apparaît ainsi, que ces disparités affectent davantage la femme justifiant dès lors les mesures spécifiques qui lui seront adressées.

Ces inégalités se manifestent comme suit :

- ✓ Une inégalité de statut et de position dans la famille et dans la société qui restreint les chances d'éducation de la femme, limite sa capacité à prendre des décisions et à participer à la vie de la communauté avec les mêmes chances que l'homme.

- ✓ Un niveau inégal d'instruction, d'éducation et de qualification et une précarité de la santé de la reproduction de la femme qui affectent son capital social, compromet sa productivité et limite son accès aux opportunités de développement.

- ✓ Une quasi-invisibilité du travail des femmes dans les agrégats économiques et un faible accès aux ressources et aux bénéfices du développement, malgré une contribution effective à l'économie de ménage et à l'économie de marché. Cette situation justifie en grande partie le faible pouvoir économique des femmes et la féminisation de la pauvreté.

- ✓ Une jouissance inégale de leurs droits et un exercice différencié de leurs devoirs au sein de la famille et de la société malgré l'égalité de droit établie entre l'homme et la femme par la Constitution du Niger.

- ✓ Une sous représentation et une faible implication des femmes dans les instances de décision justifiant leur faible capacité à influencer les orientations et les mesures prises en matière de développement.

- ✓ Une prise en compte encore insuffisante de la dimension transversale du genre dans les actions de développement qui influe sur le niveau prise en charge et de financement des besoins différenciés des hommes et des femmes. Cet état de fait compromet la réduction des inégalités et, en conséquence, l'atteinte des objectifs de croissance et de développement durable du pays.

Cette situation, induite essentiellement par des inégalités de genre, constitue, sans conteste, un frein à la réduction de la pauvreté et au développement du pays. Or, il est généralement admis aujourd'hui que le développement durable, et plus particulièrement la réduction de la pauvreté, ne pourront se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes.

Ainsi, Le tryptique « Genre-Population-Développement » est devenu un paradigme de développement incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés.

3.1. VISION, BUT ET OBJECTIFS DE LA PNG

3.1.1. Vision du Niger en matière d'équité et d'égalité de genre

Conscient des interrelations entre le genre et le développement, le gouvernement du Niger a intégré les questions de genre dans les priorités de développement du pays définies dans la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale du pays, élaboré en mai 2007.

A travers cette stratégie, le Niger clarifie sa vision de développement. Il entend : « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une république moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine*. »

La Politique Nationale Genre contribue à la réalisation de cette vision en faisant siennes les objectifs d'égalité et d'équité entre les sexes dans tous les domaines tels que définis dans la SDRP. Elle s'attache plus spécifiquement à : « ***Bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance*.** »

3.1.2. But et Objectifs

La PNG a pour finalité de contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre au Niger. A cet effet, elle vise **deux objectifs globaux**, à savoir :

1. Instaurer un environnement institutionnel, *socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre* au Niger. Il faut souligner à ce niveau que la création d'un tel environnement requiert des changements au niveau des mentalités et comportements des populations, des approches et méthodes d'intervention des institutions et des choix politiques vis à vis des problématiques de développement à résoudre et de ce fait devra s'inscrire dans le moyen et long terme.

2. Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable à toutes les étapes des processus d'études et de recherches sur les conditions socio-économiques des populations, d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de développement et la prise en compte systématique des besoins liés au genre dans les interventions des secteurs d'activités en termes d'objectifs, de stratégies et d'actions.

3.2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNG

En choisissant d'énoncer les principes directeurs de la PNG, le Niger vise à gagner la bataille du développement économique durable fondée sur un partenariat actif hommes/femmes incontournable.

Le premier principe réfère à la nécessaire reconnaissance par tous les acteurs de la dimension transversale du genre et de la Politique Nationale Genre comme cadre de référence en matière de genre.

Le deuxième principe renvoie à l'interdépendance des enjeux et des objectifs de la PNG qui exige une synergie des interventions dans une démarche harmonisée et axée sur les résultats en termes de satisfaction des besoins différenciés des hommes et des femmes dans tous les domaines.

Le troisième principe est basé sur l'idée que l'atteinte des résultats de la PNG est fortement corrélée à l'efficacité du cadre institutionnel de mise en œuvre, qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes à le respecter. Ce principe appelle également les parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG à rendre compte de la situation du genre dans leur domaine d'intervention respectif et à accepter le « genre comme critère d'éligibilité » au financement des interventions de développement.

Le quatrième principe rappelle que la réalisation de l'égalité des sexes ne signifie pas que les femmes deviennent identiques aux hommes, mais exige des mesures pour éliminer spécifiquement les inégalités entre les sexes, qui en majorité sont en défaveur des femmes. Une telle démarche pour être efficace doit s'appuyer sur un partenariat équitable entre les hommes et les femmes.

3.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS SPECIFIQUES ET STRATEGIES OPERATIONNELLES DE LA PNG

Sur la base de l'analyse de situation du genre au Niger, la PNG est articulée autour de quatre leviers fondamentaux identifiés comme enjeux de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces enjeux sont :

- ✓ la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ;
- ✓ la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ;
- ✓ la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- ✓ l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

Le cadre d'orientation de la PNG est bâti autour de ces enjeux traduits en orientations stratégiques. Chaque orientation stratégique est déclinée en objectifs spécifiques et stratégies d'intervention en vue de réduire les inégalités de genre identifiées dans l'analyse de situation comme des contraintes à la réalisation de l'équité et l'égalité de genre.

Orientation stratégique 1 : Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté

Cette orientation a pour objet d'une part de favoriser les changements de mentalités des hommes et des femmes, les attitudes et les pratiques propices à l'égalité de reconnaissance et de traitement envers les femmes y compris le renforcement de leurs capacités de décision et d'action ; et

d'autre part de soutenir l'accès des femmes aux services sociaux de base qui, comme on le sait, sont déterminants dans la constitution des capacités et du capital humain d'un pays.

Pour réaliser ces changements, il conviendrait de :

1. Promouvoir un environnement socioculturel favorable à l'équité et à l'égalité de reconnaissance, de traitement, de chances et de résultat envers les femmes
2. Assurer la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation
3. Contribuer à la réduction du taux de déperdition tant chez les garçons que chez les filles
4. Contribuer à la réduction de l'analphabétisme des adultes et de l'écart entre les hommes et les femmes
5. Assurer la prise en compte des besoins différenciés en santé de la reproduction des femmes, des adolescent(e)s et des hommes
6. Contribuer à la maîtrise de la fécondité au sein du couple et à la réduction de la mortalité maternelle

La réalisation de ces objectifs sera soutenue par les stratégies suivantes : (i) un vaste programme de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer des différents acteurs de la société en faveur de l'équité et de l'égalité de genre ; (ii) le renforcement du partenariat entre les acteurs du secteur pour un soutien actif à la promotion du genre ; (iii) l'intégration du genre dans les programmes d'intervention des différents secteurs sociaux de base sous-tendue par (iv) le renforcement des capacités en genre des différentes catégories d'acteurs et (v) le développement d'un système d'information sur le genre dans ces secteurs.

Orientation stratégique 2 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché

Cette orientation stratégique vise l'accroissement de la productivité, de la capacité de production des femmes et l'amélioration de leur niveau de revenu à travers les objectifs suivants :

1. Réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques.
2. Accroître les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisés par les femmes.
3. Promouvoir le pouvoir économique des femmes.
4. Améliorer la visibilité des contributions des femmes à l'économie domestique et de marché.

Pour atteindre les objectifs ainsi fixés, les principales stratégies qui seront développées concernent (i) le développement de technologies réduisant le temps consacré aux activités domestiques (ii) le renforcement de l'accès et de l'accessibilité des femmes aux services énergétiques et d'assainissement, à l'eau potable ; (iii) le renforcement de la participation effective des femmes dans tous les secteurs d'activité notamment dans les secteurs porteurs de croissance retenus par la SDRP ; (iv) le renforcement de l'accès des femmes aux moyens de production, aux opportunités économiques et aux NTIC ; (v) l'intégration du genre dans les processus de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation économiqu**e**

Orientation stratégique 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir

Au Niger, l'égalité de droit est garantie à tous, hommes et femmes, garçons et filles mais la pleine jouissance, par les femmes et les filles, de leurs droits n'est pas effective faute de l'application systématique des textes. Les femmes restent également limitées dans leur autonomie d'action et de prise de décision ce qui conduit à leur sous représentation dans les instances où les décisions se prennent.

Ainsi, à travers cette orientation stratégique, la PNG entend œuvrer d'une part à une plus grande application des droits des femmes et de la petite fille et d'autre part au renforcement de la participation des femmes dans les instances de décision à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Contribuer à l'instauration d'un environnement juridique favorable à l'équité et à l'égalité de genre
2. Garantir l'application des droits des femmes conformément à la Constitution et à la CEDEF
3. Contribuer à réduire les violences basées sur le genre (VBG)
4. Assurer un égal exercice des droits civiques et politiques par les femmes et les hommes à tous les niveaux

Les stratégies proposées pour soutenir l'atteinte de ces objectifs accordent la priorité à (i) l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux et régionaux ratifiés par le Niger ; (ii) l'opérationnalisation des textes adoptés par la prise des mesures d'application conformément à la loi ; (iii) l'information/sensibilisation des justiciables et des acteurs judiciaires sur les droits des femmes et leur application ; (iv) la redynamisation de l'ONPF en tant qu'organe de contrôle de l'effectivité des textes favorables à l'EEG ; (v) le renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes et des petites filles contre les VBG ; (vi) la sensibilisation/mobilisation sociale/plaidoyer auprès des différents acteurs de la société pour une application effective de la loi sur le quota ; (vii) le renforcement des capacités des structures décentralisées et du pouvoir local en genre ; (viii) le renforcement du leadership féminin.

Orientation stratégique 4 : Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

La mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que l'harmonisation et la synergie des interventions dans le domaine du genre sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de la PNG. Les objectifs spécifiques retenus à cet effet consistent à :

1. Assurer au mécanisme national en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de pilotage
2. Améliorer l'efficacité des mécanismes d'appui à la promotion du genre
3. Accroître les performances des organisations de la société civile (OSC) dans la mise en œuvre de la PNG
4. Assurer l'implication effective du privé dans la promotion du genre à tous les niveaux
5. Promouvoir la participation effective des acteurs de la communication et de l'information à l'instauration d'un environnement d'équité et d'égalité au Niger

6. Assurer la mise en œuvre efficace de la PNG
7. Assurer l'intégration de l'approche genre dans la conception, la programmation et la budgétisation des actions de développement

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, les stratégies à développer concernent : (i) le renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle du mécanisme y compris ses compétences liées à la coordination, au suivi-évaluation, au plaidoyer et à la mobilisation des ressources ; (ii) le renforcement de la capacité institutionnelle des points focaux genre et des OSC dans les domaines de la formulation, de la programmation, de la budgétisation et du suivi-évaluation selon le genre ; (iii) la sensibilisation et le renforcement des capacités en genre de tous acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ; (iv) l'intégration des objectifs et stratégies de la PNG dans la matrice des mesures de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ; (v) l'institutionnalisation de l'analyse genre et de la désagrégation des données selon le sexe dans tous les domaines de la vie économique et sociale ; (vi) la mobilisation des ressources dans le budget de l'Etat, les cycles de programmation des PTF et les budgets des collectivités décentralisées

Le cadre d'orientation stratégique de la PNG est reproduit en annexe.

La présentation matricielle permet de visualiser l'ampleur des actions à mener ainsi que la logique des relations de cause à effet issues de l'analyse de situation.

L'opérationnalisation de la PNG se fera à travers un premier plan d'action de quatre ans (2008-2012) pour correspondre au terme fixé pour la SDRP.

CHAPITRE IV/ CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

L'exécution efficace de la PNG dépendra de la pertinence du cadre institutionnel qui sera mis en place pour soutenir sa mise en œuvre. Pour cela, il doit satisfaire à deux conditions, à savoir (i) l'identification des acteurs, parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG et la définition précise de leurs rôles ; (ii) l'identification des organes et mécanismes qui le composent.

4.1. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS, IMPLIQUES DANS LA PROMOTION DE L'EGALITE ET DE L'EQUITE DE GENRE

- **Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE)**

Le MPFPE est la structure gouvernementale en charge de la promotion du genre. A ce titre, il a la responsabilité de veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement pour la promotion de l'égalité et l'équité de genre. A travers ses structures que sont le Secrétariat Général, la Direction de la Promotion de la Femme et ses structures déconcentrées, le MPFPE assure le pilotage de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Niger.

Plus spécifiquement, il définit les orientations nécessaires à la planification et à la programmation des actions dans le domaine de l'équité et de l'égalité de genre, coordonne les interventions en matière de genre, fournit de l'appui-conseil auprès des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la PNG, et assure le suivi, l'évaluation et le plaidoyer pour l'équité et l'égalité de genre et la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre de la PNG.

- **La Présidence de la République et la Primature**

Ces deux hautes institutions sont les maillons, décisionnel et stratégique, de la toile institutionnelle de la PNG. Les Conseiller(ère)s Genre nommé(e)s à leur niveau sont les points focaux genre à la Présidence et à la primature pour assurer le suivi de questions relatives à l'équité et l'égalité de genre et le plaidoyer pour la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat du Niger aux niveaux national, régional et international. Ils doivent pour cela collaborer étroitement avec le MPFPE.

- **Le Ministère de l'Economie et des Finances**

En sa qualité de ministère en charge de la planification et de la gestion de l'économie du pays, le Ministère de l'Economie et des Finances est appelé à jouer un rôle très important dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. A cet effet, il s'appuiera sur le Comité National Gouvernement/Partenaire Techniques et Financiers dont il assure la présidence pour veiller à ce que les mécanismes de planification, de programmation, de gestion et de suivi-évaluation tiennent compte du genre et que les ministères techniques prennent en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes dans leurs programmes et budgets.

- **L'Institut National de la Statistique (INS)**

L'INS, qui relève également du Ministère de l'Economie et des Finances, est un levier important dans le processus d'intégration du genre dans les interventions de développement et dans le suivi des effets de cette intégration sur les groupes-cibles. A ce titre, il travaillera en étroite

collaboration avec le MPFPE pour la production et l'analyse des données désagrégées par sexe et la constitution d'une banque de données sur le genre.

- **Les ministères techniques**

Les ministères techniques sont les structures gouvernementales en charge des politiques et programmes relevant des différents secteurs d'activité. Il s'agit des ministères en charge des questions liées à : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'éducation et alphabétisation, la santé, la justice, la population, au développement communautaire, de l'industrie et de l'artisanat, du commerce, du tourisme, de la communication et de la culture.

Du fait du caractère transversal du genre, les ministères responsables de ces secteurs sont directement impliqués dans l'exécution de la PNG à travers la prise en compte des objectifs de la PNG dans leurs interventions. A cet effet, les points focaux genre de ces ministères ont un rôle déterminant à jouer notamment en assurant le suivi de la prise en compte du genre dans les objectifs, stratégies et programmes de développement ainsi que dans les budgets de leur secteur respectif.

- **Les organisations de la société civile (OSC)**

Les ONG et associations ainsi que les réseaux travaillant dans le domaine Genre et Développement ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat d'égalité entre les sexes dans les domaines social, culturel, économique et politique. En partenariat avec les ministères techniques et le MPFPE, les organisations de la société civile, actives sur le terrain seront impliquées dans l'exécution de la PNG. Ce partenariat sera matérialisé par des protocoles de collaboration entre les parties concernées.

- **L'Assemblée Nationale**

Les parlementaires sont des partenaires incontournables pour la défense de l'équité et de l'égalité de genre et pour le plaidoyer en faveur de l'allocation des ressources nécessaires à la réalisation de la PNG. A ce titre, les femmes parlementaires, plus particulièrement, joueront un rôle déterminant au sein de l'Assemblée Nationale et auprès du gouvernement pour faire voter les textes et prendre les mesures favorables aux droits des femmes.

- **Les partenaires techniques et financiers**

Les institutions de coopération bilatérale et multilatérale sont des partenaires indispensables dans la mise en œuvre de la PNG. L'insuffisance des ressources propres de l'Etat requiert une collaboration étroite avec la communauté internationale pour mobiliser les financements nécessaires au développement du pays. La promotion du genre n'est pas en reste et aura également besoin de ces compléments de ressources. A ce titre, le Comité national Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers est un cadre idéal de concertation et de dialogue politique.

- **Les collectivités décentralisées**

Les collectivités décentralisées notamment les Communes seront directement impliquées dans l'exécution de la PNG à travers la prise en compte des objectifs de la PNG dans leurs programmes d'intervention. A cet effet, elles travailleront en étroite collaboration avec les

services déconcentrées du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant en vue de garantir la prise en compte du genre dans les interventions à la base.

- **L'Université et les Instituts de recherche**

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, joueront un rôle crucial à travers la mise en place de mécanismes visant l'intégration de la dimension genre dans leur système de fonctionnement et dans leurs programmes de formation et de recherche.

- **Les professionnels de la communication**

Les médias, les communicateurs traditionnels, les relais communautaires et les artistes seront également des partenaires privilégiés pour l'information et la sensibilisation des populations changement de comportement mais aussi au niveau du plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion pour la création d'un environnement favorable à la promotion du genre. Ils seront au cœur de la stratégie de communication, qui devra accompagner la mise en œuvre de la PNG. Dans ce domaine, le Conseil Supérieur de la communication, organe de régulation des médias, devra prendre les mesures nécessaires pour que les stéréotypes sexistes entraînant une image négative de la femme soient éliminés des médias.

- **Les groupes cibles bénéficiaires**

Les groupes cibles ne sont pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des acteurs-bénéficiaires. Ils devront s'investir pleinement dans la définition de leurs besoins et priorités, dans la formulation des projets et programmes devant répondre à leurs préoccupations. Ils seront également impliqués dans les activités de suivi-évaluation de la PNG.

4.2. DES STRUCTURES DE COORDINATION, DE CONCERTATION ET DE SUIVI-EVALUATION

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG est articulé comme suit :

- **Un organe stratégique de concertation et de dialogue**

Il est proposé que cet organe soit le *Comité national Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers*, mis en place dans le cadre de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). Cette option est justifiée d'autant plus que la SDRP prend en compte la dimension genre à travers l'axe stratégique 4 « Réduction des inégalités et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables. »

L'intégration du genre dans le schéma institutionnel de la SDRP a pour avantage (i) d'offrir à la PNG un cadre stratégique de concertation et de dialogue sur la promotion de l'équité et de l'égalité de genre (ii) de faciliter l'harmonisation des interventions des différents acteurs de la PNG ainsi que la mobilisation des ressources pour le financement de ses actions. L'objectif visé par cette disposition est de soutenir la prise en compte effective de l'approche genre dans les interventions de développement.

- **Un organe technique de coordination et de facilitation**

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant est responsable du pilotage et de la coordination de la mise en œuvre de la PNG. Dans ce cadre, ses attributions sont les suivantes :

- Assurer la diffusion et la vulgarisation de la PNG ;
- Produire les plans d'action opérationnels de la PNG ;
- Soutenir la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de la PNG ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de la PNG ;
- Entretenir le dialogue avec les parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG ;
- Constituer une base de données sur la situation des femmes et des hommes et assurer sa mise à jour régulièrement ;
- Produire des rapports de suivi sur la mise en œuvre de la PNG et un rapport de situation annuel sur l'égalité et l'équité de genre au Niger et en rendre compte au niveau du comité national Gouvernement/Partenaire Techniques et Financiers;
- Procéder en relation avec les partenaires aux évaluations de la mise en œuvre de la PNG.

- **Un comité technique de suivi-évaluation**

Placé sous la présidence du MPFPE, *le Comité technique de suivi-évaluation* a pour mission d'(e) : (i) assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG par la tenue de réunions trimestrielles ; (ii) assister le MPFPE dans l'élaboration des documents destinés au Comité national Gouvernement/Partenaire Techniques et Financiers ; (iii) aider à la constitution de banques de données sur les différents enjeux de la PNG ; (iv) participer aux missions de suivi et d'évaluation de la PNG.

Le Comité technique de suivi-évaluation sera composé des points focaux genre de tous les départements ministériels, des représentants des organisations de la société civile, du Groupe Thématique Genre des bailleurs de fonds, du secteur privé, des représentants des collectivités décentralisées et de l'Institut National de la Statistique. Il se réunira chaque trimestre pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PNG et partager les informations et expériences sur les interventions menées par les différents acteurs.

- **Un organe de contrôle**

Il est proposé de mettre en place un Observatoire de la Promotion du Genre (ONPG) en tant qu'organe autonome de contrôle de l'effectivité de l'équité et de l'égalité de genre au Niger. Ce mécanisme sera substitué à l'Observatoire National de la Promotion de la Femme (ONPF) créé en 1999. La raison de ce remplacement et changement de dénomination est liée au fait que l'ONPF n'a pratiquement pas fonctionné depuis sa création à cause de la confusion née de son mandat et de ses attributions qui entraient en compétition avec ceux du Ministère de tutelle du genre. Ainsi, l'ONPG recentrera sa mission autour du contrôle du respect des droits des femmes et des petites filles, de l'application des textes législatifs et réglementaires en relation avec les conventions internationales en la matière et de l'effectivité de l'égalité des sexes au Niger.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG, ainsi défini, constitue un affermissement de la position et du leadership du MPFPE qui, de manière consensuelle, va bénéficier de la reconnaissance institutionnelle et de l'appui technique, indispensables à l'exercice efficace de ses missions. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG est ci-dessous schématisé.

Cadre Institutionnel de Mise en œuvre de la PNG

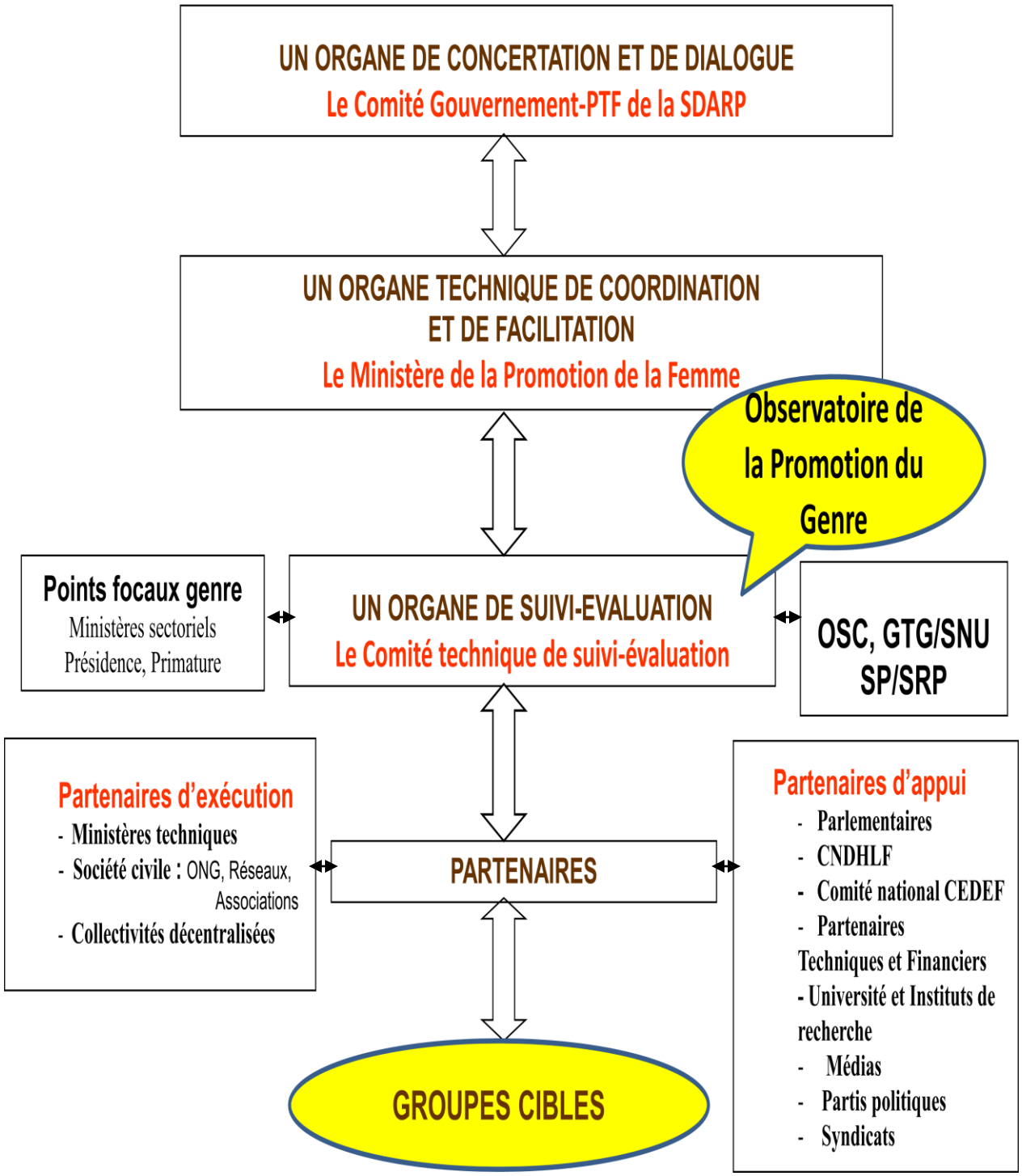

4.3. LES DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE

En élaborant une PNG, le Niger conforte sa volonté de réaliser l'équité et l'égalité entre hommes et femmes pour un développement durable. Cependant, l'expérience a trop souvent montré qu'il ne suffit pas de disposer des cadres de référence et autres instruments d'intervention pour assurer leur application et opérer les changements nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Dès lors, la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre dans des conditions d'efficience et d'efficacité assurées devient un impératif pour le gouvernement et ses partenaires. A ce titre, il leur faudra relever trois types de défis :

- **Le défi politique**

Dans le domaine du genre plus qu'ailleurs, disposer d'un cadre de référence est certes indispensable mais pas suffisant. Il est clair que la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ne pourra se faire en l'absence d'une ferme volonté des autorités à l'exécuter et de l'engagement actif de toutes les parties prenantes à y prendre part.

Cette volonté pour être effective doit se traduire par des mesures destinée à concrétiser d'une part le renforcement institutionnel et technique du mécanisme gouvernemental en charge du genre et d'autre part la création d'un environnement social, juridique, économique et politique favorable à l'équité et à l'égalité de genre.

- **Le défi technique**

Pour conforter sa position de leader dans la promotion du genre, le MPFPE devra se doter au démarrage de la mise en œuvre de la PNG de deux stratégies d'appui à savoir, une stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la PNG et rendre visible ses résultats.

- **Le défi financier**

La disponibilité des financements nécessaires à l'exécution de la PNG est une condition de mise en œuvre. Elle exige :

- une mobilisation des ressources disponibles auprès de toutes les sources de financement existantes (Etat, bi et multilatéral, décentralisé, privé) ;
- un accroissement des ressources allouées qui passe nécessairement par une réallocation tenant compte des besoins liés au genre au niveau des différents secteurs d'activité.

La concrétisation de telles dispositions est conditionnée à un partenariat engagé entre les différents acteurs de développement, parties prenantes de la lutte contre les inégalités.

CONCLUSION

La formulation de la Politique Nationale Genre a été l'occasion de procéder à une analyse de situation du genre au Niger et de situer la problématique de l'équité et de l'égalité des sexes à travers les différents sous systèmes qui organisent la vie de la société nigérienne.

La revue ainsi faite nous enseigne que le débat sur l'égalité des sexes est ancré au cœur de la famille, espace largement régulé par les idéologies culturelles et religieuses. C'est au sein de la famille que les rôles sociaux assignés au garçon et à la petite fille, à l'homme et à la femme, sont signifiés et mis en pratique. Ces rôles induisent des inégalités sociales qui conditionnent leur participation au sein de la communauté, dans l'économie, au niveau de l'Etat et plus globalement au niveau du développement.

Elle révèle également l'insuffisance des changements politiques et institutionnels opérés jusqu'ici pour réduire de manière significative les disparités et les discriminations de genre qui s'opposent à la pleine expression des capacités des femmes et des jeunes pour un développement durable.

Aussi, toute intervention en faveur de l'égalité de genre devra en priorité agir sur les inégalités structurelles et les contraintes qui en découlent et privent le pays du potentiel réel de la moitié de sa population, forces vives essentielles à son développement.

En élaborant une Politique Nationale Genre, le Niger adopte résolument une perspective sexospécifique pour réaliser l'équité et l'égalité entre hommes et femmes et asseoir un développement durable. Il lui reste donc à relever le défi de la mise en œuvre avec le concours actif de toutes les parties prenantes au développement du pays.

ANNEXE

ANNEXE 1 - CADRE D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

OS 1 : Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté			
CONSTATS	**CONTRAINTES**	**OBJECTIFS**	**STRATEGIES**
Inégalité de situation et de position de la femme et de l'homme dans la famille et dans la société	Valeurs, normes et croyances culturelles discriminatoires selon le sexe	Promouvoir un environnement socioculturel favorable à l'équité et à l'égalité de reconnaissance, de traitement, de chances et de résultat envers les femmes	Sensibilisation/mobilisation sociale/plaidoyer pour une plus grande implication des garçons et des hommes dans la promotion de l'égalité de genre, la gestion du foyer et le partage des responsabilités dans la communauté
	Inégal niveau d'instruction, d'éducation et de qualification des filles/garçons, des femmes et des hommes	Assurer la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation	Renforcement des capacités des acteurs du secteur éducation en analyse et planification selon le genre
			Développement d'un système d'information sur la situation des filles et des garçons dans le système éducatif
			Intégration du genre dans les projets et programmes d'intervention du secteur éducation y compris les curricula à tous les niveaux
		Contribuer à la réduction du taux de déperdition tant chez les garçons que chez les filles	Renforcement du partenariat entre autorités de l'éducation, collectivités locales, secteur privé, OSC et acteurs de la communication et de l'information en faveur du maintien des filles et des garçons à l'école
	Taux d'analphabétisme élevé et écart important entre celui des hommes et celui des femmes	Contribuer à la réduction de l'analphabétisme des adultes	Développement d'une stratégie d'IEC et de mobilisation sociale en faveur de l'alphabétisation conjointe des hommes et des femmes
	Plus grande vulnérabilité de la santé de la reproduction (SR) des femmes et des adolescentes	Assurer la prise en compte des besoins différenciés en santé de la reproduction des femmes, des adolescent(e)s et des hommes	Renforcement des capacités des acteurs du secteur santé en analyse et planification selon le genre

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
			Développement d'un système d'information sur l'état de la santé de la reproduction des hommes et des femmes, des adolescents et des adolescentes
			Intégration du genre dans les projets et programmes d'intervention du secteur santé
		Contribuer à la maîtrise de la fécondité au sein du couple et à la réduction de la mortalité maternelle	Renforcement de l'implication des hommes dans la gestion de la SR du couple
			Mobilisation sociale et sensibilisation en direction des adolescent (e) s, des femmes et des hommes sur la maternité sans risque
			Renforcement des programmes d'information et de sensibilisation sur la PF, l'IST/SIDA, et les pratiques néfastes à la santé de la femme et de la petite fille

OS2 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché			
CONSTATS	**CONTRAINTES**	**OBJECTIFS**	**STRATEGIES**
Inégal pouvoir économique des femmes et des hommes et féminisation de la pauvreté	Pauvreté du temps consacré aux activités économiques par les femmes	Réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques	Développement de technologies réduisant le temps consacré aux activités domestiques
			Renforcement de l'accès et de l'accessibilité de l'accès et de l'accessibilité du ménage aux services énergétiques, aux services d'assainissement et à l'eau potable
	Faible capacité de production et d'investissement des femmes	Accroître les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisés par les femmes	Intégration du genre dans les politiques et programmes du développement rural et de protection de l'environnement
			Renforcement de l'accès des femmes aux moyens de production et aux opportunités économiques ainsi que leur contrôle par elles-mêmes
			Renforcement des capacités organisationnelles, techniques et de gestion des femmes
			Renforcement des connaissances des femmes sur les exigences techniques des secteurs porteurs, les marchés nationaux et sous- régionaux, les normes commerciales, les procédures douanières, les incidences de la mondialisation et les financements accessibles
			Renforcement de l'accès et de la maîtrise des NTIC par les femmes
			Elargissement des offres de services financiers aux activités des femmes

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
	Faible présence et positionnement des femmes dans les secteurs productifs	Promouvoir le pouvoir économique des femmes dans tous les secteurs productifs	Renforcement des capacités d'intervention des femmes dans le secteur informel, dans les secteurs de la production vivrière, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles
			Soutien à la participation des femmes dans les secteurs porteurs de croissance retenus par la SDRP
		Améliorer la visibilité des contributions des femmes à l'économie (domestique et de marché)	Intégration du genre dans les processus de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation économique
			Intégration du budget - temps dans les variables de l'analyse économique et dans le cadrage macroéconomique

OS 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir			
CONSTATS	**CONTRAINTES**	**OBJECTIFS**	**STRATEGIES**
Inégale jouissance des droits par les hommes et les femmes et exercice différencié de leurs devoirs au sein de la famille et de la société	Absence d'un cadre juridique régissant les droits de la famille et subsistance de dispositions discriminatoires et de vides juridiques dans la législation nationale	Contribuer à l'instauration d'un environnement juridique favorable à l'équité et à l'égalité de genre	Harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux et régionaux ratifiés par le Niger
			Plaidoyer pour la finalisation et l'adoption du Code de la Famille du Niger
			Plaidoyer pour la ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme
	Non effectivité de l'application des textes favorables à l'EEG	Garantir l'application des droits des femmes conformément à la Constitution et à la CEDEF	Renforcement de l'effectivité des textes adoptés par la prise des mesures d'application conformément à la loi
			Information/Sensibilisation des justiciables et des acteurs judiciaires sur les droits des femmes et leur application
			Renforcement des capacités en genre des acteurs du système judiciaire
			Développement du partenariat entre les communautés et les services juridiques pour faciliter l'accès des femmes à ces services
			Renforcement des capacités de lobbying des OSC pour l'application des droits des femmes
	Vulnérabilité des femmes et des filles aux violences	Contribuer à réduire les violences basées sur le genre (VBG)	Renforcement du cadre législatif et réglementaire spécifique pour lutter contre les VBG
			Développement des structures de prise en charge des victimes de VBG

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
			Sensibilisation/mobilisation sociale des acteurs contre les VBG
Inégale participation des hommes et des femmes dans les instances de décision à tous les niveaux malgré l'existence de la loi sur les quotas	Prédominance des hommes dans les instances de décision	Assurer un égal exercice des droits civiques et politiques par les femmes et les hommes à tous les niveaux	Sensibilisation/mobilisation sociale/plaidoyer auprès des différents acteurs de la société pour une application effective de la loi sur le quota
			Renforcement des capacités des structures décentralisées et du pouvoir local en genre
			Renforcement du leadership féminin (capacités politiques, économiques)

OS 4 : Renforcement des capacités d'intervention des institutionnels de mise en œuvre de la PNG			
CONSTATS	**CONTRAINTES**	**OBJECTIFS**	**STRATEGIES**
Faible impact des interventions en faveur de l'égalité et l'équité	Insuffisante capacité d'intervention et faible pouvoir de décision du mécanisme gouvernemental en charge du genre	Assurer au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE) en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de pilotage	Renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle du MPFPE
			Renforcement du leadership du MPFPE dans l'exercice de ses missions de coordination, suivi-évaluation, plaidoyer et mobilisation des ressources
			Développement des compétences en genre du MPFPE
	Insuffisante contribution des mécanismes d'appui à la promotion du genre	Améliorer l'efficacité des mécanismes d'appui à la promotion du genre	Renforcement de la capacité institutionnelle des points focaux et conseiller(ère)s genre dans les domaines de la formulation, de la programmation, de la budgétisation et du suivi- évaluation selon le genre
			Redynamisation de l'ONPF en tant qu'organe de contrôle de la promotion du genre au Niger et renforcement de ses capacités en genre
	Insuffisante capacité d'intervention des organisations de la société civile (OSC) qui opèrent dans la promotion du genre	Accroître les performances des organisations de la société civile (OSC) dans la mise en œuvre de la PNG	Renforcement des capacités en genre des OSC impliquées dans la mise en œuvre de la PNG
	Faible implication du secteur privé dans la promotion du genre	Assurer l'implication effective du secteur privé dans la promotion du genre à tous les niveaux	Renforcement du partenariat et des capacités en genre du secteur privé pour la promotion du genre
	Faible implication des médias, des journalistes, des acteurs de la communication de proximité et des artistes dans la promotion du genre	Promouvoir la participation effective des acteurs de la communication et de l'information à l'instauration d'un environnement d'équité et d'égalité au Niger	Sensibilisation et renforcement des capacités en genre des acteurs de la communication et de l'information

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
	Insuffisante prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets nationaux et sectoriels	Assurer la mise en œuvre efficace de la PNG	Intégration des objectifs et stratégies de la PNG dans la matrice des mesures de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)
			Formulation d'un premier plan d'action (2008-2012) pour l'opérationnalisation de la PNG sous-tendu par un cadre des dépenses à moyen terme
			Opérationnalisation du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la PNG
			Renforcement de l'articulation des interventions des PTF avec les orientations stratégiques de la PNG
			Mobilisation des ressources dans le budget de l'Etat, les cycles de programmation des PTF et les budgets des collectivités décentralisées
		Assurer l'intégration de l'approche genre dans la conception, la programmation et la budgétisation des actions de développement	Institutionnalisation de l'analyse genre et de la désagrégation des données selon le sexe dans tous les domaines de la vie économique et sociale
			Développement d'un système d'information genre et développement